

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REAL

SEANCE du : 05 12 2024
Convocation du : 28 11 2024
Membres en exercice : 07
Membres présents : 06
Membres absents : 01

Présents : Mesdames PRUDENTOS Stéphanie, RIVIERE Jeannie ARNAU Conchita Messieurs
BEY Jean Claude, PINEL Gilbert, SEGUY Jean Luc,

Absents LLense Patrick

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales
PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-quatre, et le cinq décembre à 18h le Conseil Municipal de la
Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans
le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire.

OBJET de la délibération : VALIDATION DELIBERATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A
VOCATION MULTIPLE CAPCIR HAUT CONFLENT.

M le maire expose à l'assemblée qu'en tant que commune adhérente au Syndicat
Intercommunal a Vocation Multiple il convient de valider la délibération du SIVM CHC, afin
de modifier les statuts.

Comme suit :

- l'adhésion des communes de Fontrabieuse et de Formiguères pour le hameau de
Villeneuve pour la **compétence station d'épuration**.

- l'adhésion de la commune de Formiguères pour le hameau de Villeneuve pour la
compétence assainissement.

- le retrait des communes de La Llagonne et Caudies de Conflent pour la **compétence
assainissement**.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

Décide d'approuver la délibération du syndicat intercommunal à vocation multiple Capcir
haut conflent.

Comme suit :

- l'adhésion des communes de Fontrabieuse et de Formiguères pour le hameau de
Villeneuve pour la **compétence station d'épuration**.

- l'adhésion de la commune de Formiguères pour le hameau de Vienneuve pour la **compétence assainissement**.

- le retrait des communes de La Llagonne et Caudies de Conflent pour la **compétence assainissement**.

Dit que les statuts seront modifiés en conséquence pour acter la compétence assainissement et l'adhésion a la compétence station d'épuration conformément au nouveau tableau joint a la délibération du SIVM CHC.

Donne tous pouvoir au maire dans ce dossier.

Pour copie certifiée conforme

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Le Maire,
Jean-Luc SEGUY



Prudentos Stephanie



Le secrétaire de séance